

## **ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES DANS LE BATIMENT**

**Selon les normes AFNOR NF P 03-201**

**Articles législatifs : L 133-5, L133-6, L.271-4 à L.271.6**

**Articles réglementaires : R133-7, R133-8, R271-1 à R271-5**

**Arrêté du ministère du logement de 29 Mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites et selon la norme NF P 03 201.**

La mission se limite aux pathologies du bois d'œuvre visibles et accessibles au moment du contrôle.

La mission se fait sans démolition ni dégradation.

L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment est réalisé en respectant les exigences méthodologiques suivantes: **NF P 03-201**

### **A) Désignation du ou des bâtiments:**

Numéro de rue, voie :

**Maison gardien 2  
80-81, Chemin de Valfere  
83990 ST-TROPEZ**

Référence cadastrale : **BD 411**

Désignation et situation du ou des lots de copropriété : NC

Historique du bâtiment : Aucune donnée fournie

### **B) Désignation du client:**

Nom : **SCI LE MAS DE L'HORIZON**

Dossier n° :

### **C) Désignation de l'expert :**

**Nom : LANZA**

**Prénom : Damien**

**Raison sociale : SUDEX Méditerranée Expertises**

**Adresse : 7, Rue Racine 83000 TOULON**

**N° Siret : RCS TOULON N° 432 654 200 00034**

**Compagnie d'assurance : GAN ASSURANCES**

**Numéro de police et date de validité : n°141.449.611 jusqu'au 30 Juin 2021**

**Certification de compétence délivré par:**

**ICERT, Parc Edonia G, rue de la Terre Victoria 35760 SAINT GREGOIRE, le 30 Octobre 2017**

**D) Identification des parties d'immeubles visitées et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas .**

<i>BATIMENTS et parties de bâtiments visités</i>	<i>OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés</i>	<i>RESULTAT du diagnostic d'infestation</i>
Salon / Coin cuisine	Boiseries, poutres	<b>PAS D'INDICE D'INFESTATION</b>
Dégagement	Boiseries	<b>PAS D'INDICE D'INFESTATION</b>
Couloir	Boiseries	<b>PAS D'INDICE D'INFESTATION</b>
Chambre 1	Boiseries	<b>PAS D'INDICE D'INFESTATION</b>
Salle d'eau / WC	Boiseries	<b>PAS D'INDICE D'INFESTATION</b>
Chambre 2	Boiseries	<b>PAS D'INDICE D'INFESTATION</b>
Salle d'eau / WC	Boiseries	<b>PAS D'INDICE D'INFESTATION</b>
Placard	Boiseries	<b>PAS D'INDICE D'INFESTATION</b>

**E) Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pas pu être visités et justification :**

Néant.

**Tous les éléments inaccessibles devront faire l'objet d'un contrôle ultérieur**

**F) identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification:**

Néant.

**G) Moyens d'investigation:**

Observation des traces éventuelles par grattage, sondage au poinçon, pour recherche de passage de termites sur tous revêtements.

**H) Constatations diverses :**

Les poutres du salon / coin cuisine révèlent des traces de passages de capricornes de type « Hylotrúpès Bajulus ».

**I) Conclusion :**

**Absence d'indice d'infestation de termites.**

**Rappel : dans le cas de la présence de termites il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 13363 du code de la construction et de l'habitation.**

*nota* : conformément à l'article 9 de la loi n°99-471 du 8 juin 1999, l'expert ayant réalisé le présent état parasitaire n'exerce aucune activité de traitement préventif, curatif ou d'entretien de lutte contre les termites.

Fait à Toulon **Le 29 avril 2021**

**L'Expert  
Damien LANZA**

**SARL SUDEX EXPERTISES**  
7, rue Racine  
83000 TOULON  
Tél. : 04.94.93.00.87  
E-mail : sarlsudex@wanadoo.fr  
Siret : 432 654 200 00034



# Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI 2863 Version 002

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

**Monsieur LANZA Damien**

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

<b>Amiante avec mention</b>	<b>Amiante Avec Mention**</b> <b>Date d'effet : 31/10/2017 - Date d'expiration : 30/10/2022</b>
<b>Amiante sans mention</b>	<b>Amiante Sans Mention*</b> <b>Date d'effet : 31/10/2017 - Date d'expiration : 30/10/2022</b>
<b>Termites</b>	<b>Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine</b> <b>Date d'effet : 07/11/2017 - Date d'expiration : 06/11/2022</b>

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.  
Edité à Saint-Grégoire, le 23/11/2017.

\* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.

\*\*Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les missions visées à l'issue des travaux de retrait ou de confinement.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'insalubrité par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen d'état après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 10 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'évaluation de performance énergétique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

**I.Cert**  
Institut de Certification

Certification de personnes  
Diagnosticueur  
Portée disponible sur [www.icert.fr](http://www.icert.fr)

Parc FDOVIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire



CPE DI FR 11 rev13



## ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DIAGNOSTIQUEURS IMMOBILIERS

### ATTESTATION D'ASSURANCE

La Compagnie d'Assurance, **GAN ASSURANCES**, dont le Siège Social est situé au 8-10, RUE D'ASTORG – 75383 PARIS CEDEX 08, atteste que :

Nom ou raison sociale : SUDEX  
Adresse ou Siège Social : 7 rue racine  
83000 TOULON

est titulaire d'un contrat d'assurance n°141.449.611, à effet du 01/07/2020, par l'intermédiaire de AGENCE TOULON LIBERTE - code A18351 - n° ORIAS 07012046, garantissant la Responsabilité Civile Professionnelle dans le cadre de ses activités de Diagnostiqueurs immobiliers mentionnées à « OUI » ci-après :

Nature des prestations	Usage des locaux	
	Habitation	Professionnel
Diagnostic amiante (DTA hors recherche et diagnostic amiante dans les voiries, activités d'extraction, d'exploitation et d'enlèvement d'amiante)	OUI	OUI
Dont parties privatives (DAPP)	OUI	OUI
Pré diagnostic amiante	OUI	OUI
Etat de l'installation intérieure de gaz	OUI	OUI
Etat de l'installation intérieure d'électricité	OUI	NON
DPE (Diagnostic de performance énergétique)	OUI	OUI
ERNT (Etat des Risques Naturels et Technologiques)	OUI	OUI
CREP (Constat de risques d'exposition au plomb)	OUI	OUI
Diagnostic d'assainissement	NON	NON
Etat relatif à la présence de termites	OUI	OUI
Etat relatif à la présence de mэрule	NON	NON
Diagnostic de repérage du radon	NON	NON
Etat parasitaire (autres que termites et mэрules)	OUI	OUI
Diagnostic légionellose	NON	NON
Diagnostic lié à l'accessibilité pour les personnes handicapées	NON	NON
Etat des lieux (Loi SRU)	NON	NON
Diagnostic décence ou certificat d'habitabilité (SRU)	OUI	NON
Diagnostic d'immeuble en copropriété (Loi SRU)	OUI	OUI
Détermination des millièmes de copropriété	OUI	OUI
Métrage des bâtiments (CARREZ)	OUI	OUI
Métrage de la surface habitable (Boutin)	OUI	NON
Diagnostic ascenseur (à l'exclusion de tout Contrôle Technique)	NON	NON
Diagnostic de sécurité des piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif	NON	NON
Contrôles techniques assujettis à investissements dans l'immobilier locatif	OUI	NON

GAN ASSURANCES  
Compagnie française d'assurances et de assurances - Société anonyme au capital de 100 000 000 € (entièrement versé) - RCS Paris 542 802 737 - APE 6512Z  
Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris - Tél. : 01 75 94 20 00 - [www.gan.fr](http://www.gan.fr)  
Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de la Liberté 55 00059 75004 Paris Cedex 09  
Directeur Pédagogique Client - Gan Assurances - 3 place Marcel Paul 83000 Toulon - E-mail : [validation@gan.fr](mailto:validation@gan.fr)



ancien		
Diagnostics liés à investissements dans l'immobilier locatif neuf	OUI	NON
Contrôles techniques assujettis à obtention de prêts bancaires réglementés	OUI	OUI
Missions d'expertises confiées à titre amiable ou judiciaire	NON	NON
Diagnostic acoustique	NON	NON
Diagnostic monoxyde de carbone (hors diagnostic gaz obligatoire)	NON	NON
DTG (Diagnostic technique global)	OUI	OUI
<b>Accessoire à un diagnostic assuré</b>		
Diagnostic air	NON	NON
Thermographie (outil de mesure)	NON	NON
Infiltrométrie (outil de mesure)	NON	NON
Porte soufflante (Test)	NON	NON
Relevé dimensionnel et élaboration de plan en 3D	NON	NON
Etat des lieux locatifs (amiable) mandaté par le propriétaire	NON	NON
Diagnostic humidité (en accessoire à un DPE ou un état de salubrité)	NON	NON
Diagnostic étanchéité eaux	NON	NON

Ce contrat est conforme aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur en France notamment :

- à l'Ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005 modifiée,
- et aux dispositions du Décret n°2006-114 du 5 septembre 2006.

Il est entendu que la garantie n'est effective que pour les personnes physiques certifiées ou morales employant des personnes physiques certifiées ou constituées de personnes physiques certifiées.

**La présente attestation est valable du 01/07/2020 au 30/06/2021 inclus sous réserve que la garantie soit en vigueur.**

**La présente attestation ne constitue qu'une présomption de garantie. Elle ne peut engager l'assureur au-delà des conditions et limites prévues par les dispositions du contrat ci-dessus référencé.**

**La présente attestation a été établie pour servir et valoir ce que de droit.**

Fait à LA GARDE, le 29/06/2020  
Pour Gan Assurances, l'Agent général

**EIRL Edouard MACARIO**  
Agent Général  
N°ORIAS : 07012046  
18 avenue Gabriel Péri  
83130 LA GARDE  
Tél : 04 94 08 52 73 - Fax : 04 94 75 01 15